



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
SESSION D'OCTOBRE 2006

Bamako, 4-6 octobre 2006

**Le suivi des statistiques sociales sectorielles, un nouveau défi pour
AFRISTAT : quel dispositif mettre en œuvre avec les INS**

Sommaire

I. INTRODUCTION : PROBLEMATIQUES ET LIGNES DIRECTRICES	3
II. LE CONTEXTE	5
II-1 L'émergence du problème de la pauvreté	5
II-2 l'organisation des système de suivi des DSRP/OMD : un constat mitigé.....	5
II-3 Comment les systèmes statistiques réagissent-ils ?.....	5
II-4 Les trois piliers des statistiques démographiques et sociales	6
III. VERS UNE APPROCHE INTÉGRÉE DES STATISTIQUES SOCIALES.....	7
II.1 Le système d'information de suivi de la réduction de la pauvreté (SIRP)	7
III.2 Les outils de la programmation sectorielle.....	8
III.3 Vers une approche intégrée des statistiques démographiques et sociales	9
IV. QUELLES INTERVENTIONS POSSIBLES POUR LES INS ET AFRISTAT	11
IV.1 Choix des secteurs pilotes	11
IV.2 Rôles possibles des INS face a ces problématiques	12
IV.3 Suites à donner et résultats attendus des ateliers.....	13
V. CONCLUSION :	13
ANNEXES	15
Annexe I : Les comptes satellites des secteurs sociaux.....	15
Annexe II : Le cas pratique de l'Education.....	18
Annexe III : Projet de termes de référence pour un séminaire sur l'intégration des statistiques du travail et de l'emploi dans les SNDS des Etats	21
SCHEMA ET TABLEAU.....	24

I. INTRODUCTION : PROBLEMATIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

Depuis une dizaine d'années, avec le développement des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), les demandes pour plus de statistiques sociales sectorielles et de meilleurs qualité et délai explosent. Les domaines concernés ont été d'abord les conditions de vie des ménages, l'éducation et la santé, mais aussi l'emploi, le développement rural, etc.

Cette situation a des répercussions déstabilisatrices sur les systèmes statistiques nationaux (SSN) en général et l'INS en particulier, avec la multiplication des enquêtes auprès des ménages et l'apparition de nouveaux acteurs institutionnels (observatoires de la pauvreté) etc.

Par ailleurs, de nombreuses activités sont sous-traitées à l'extérieur à des intervenants financés par les partenaires techniques et financiers. Les conséquences de cette *dispersion* sont, d'une part, que les informations qui sortent des services centraux ne sont pas toujours vérifiées et que d'autre part, les plans d'actions régionaux sont arbitrés avec retard, ce qui limite leur mise en œuvre.

Ce bouleversement du paysage statistique se concrétise par la multiplicité des acteurs impliqués, qui sont d'ailleurs souvent ceux-la mêmes qui travaillaient déjà avec l'INS sur les statistiques et synthèses économiques :

- ✓ Le Ministère du Plan où la cellule DSRP est souvent localisée ;
- ✓ Le Ministère des Finances chargés des CDMT et budgets de programmes ;
- ✓ Les ministères sectoriels au triple niveau de leur service de planification, de leur direction financière et des services déconcentrés.
- ✓ Les entreprises (secteur moderne ou informel), y compris les établissements privés de santé ou d'éducation.
- ✓ Les ménages, les ONG, les autres associations de la société civile, etc.

De plus, la poussée vers la décentralisation dans les Etats milite vers la production de systèmes d'information statistique géographiques au niveau infra national pour un meilleur suivi comparatif des indicateurs sociaux.

Il devient donc crucial que les INS non seulement prennent en compte ces « nouvelles » composantes, mais aussi approfondissent les conditions de renforcement des infrastructures statistiques qu'elles supposent, et notamment :

- ✓ des données démographiques régionalisées, permettant des estimations de qualité ;
- ✓ des répertoires mieux gérés et à jour pour, utilisables comme bases de sondage ;
- ✓ de nouvelles nomenclatures budgétaires par finalité (budgets de programmes) et leurs méthodes d'application (codification au niveau fin des dépenses) ;
- ✓ des systèmes de comptes économiques débouchant sur le calcul de coûts paramétriques fiables, nécessaires aux prévisions budgétaires à moyen terme (CDMT).

L'objectif d'AFRISTAT en organisant un séminaire sur le sujet au cours de la 14^{ième} réunion de son Comité de Direction, est de définir, avec les Directeurs des INS, les modalités du traitement adapté des statistiques sociales, en proposant un cadre pour leurs interventions dans ce domaine, compte tenu des limites en ressources humaines et financières. Ceci suppose que les nouvelles activités à retenir soient explicitement prises en compte dans les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), en préparation dans la plupart des Etats membres, étant entendu que la SNDS doit se centrer sur les besoins que l'ensemble du SSN peut satisfaire.

Plusieurs recommandations à ce sujet ont été émises lors du séminaire de lancement de l'élaboration des SNDS¹, qui s'est tenu à Bamako du 29 août au 1er septembre 2006, dans le cadre du Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique), dont :

- Intégrer la SNDS dans les DSRP, maîtriser les délais de formulation des SNDS et prendre toutes les dispositions pour que les Etats accordent suffisamment de postes d'emploi de statisticiens dans tous les services du SSN.
- Accroître les ressources financières affectées aux SSN pour la production statistique et l'élaboration et la mise en œuvre des SNDS. Organiser des rencontres spécifiques sur :
 - les statistiques du travail et de l'emploi ;
 - les relations entre les INS, les services du budget et les équipes des DSRP ;
 - les relations entre les services statistiques sectorielles, les INS et les organismes spécialisés des Nations unies.
- Assister les Etats demandeurs dans la confection des comptes satellites et dans la mise en place de systèmes intégrés d'informations sociales.

Une fois les secteurs pilotes choisis, il conviendra de déterminer les domaines ou « portes d'entrée » à aborder en priorité ; parmi ceux-ci, figure l'élaboration des bases de sondages à partir des recensements de la population ou des établissements.

Le système d'information pour le suivi des stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP/OMD) étant le centre du débat sur les statistiques sociales, la référence au CRESMIC² constitue la base de départ et devrait permettre d'orienter les choix concernant les enseignements à tirer de l'expérience des Etats membres. On s'attachera en particulier au sous-système d'information de suivi/évaluation des politiques, programmes et projets (PPP) des CSLP/DSRP qui concerne la production des indicateurs physiques et financiers tant au niveau central que local, basés sur les CDMT sectoriels établis conjointement par le ministère chargé de l'Economie et des Finances et les ministères sociaux.

Compte tenu des choix et des priorités communes qui seront dégagés lors de la discussion, des ateliers spécifiques seront programmés faisant participer des intervenants des INS et des autres administrations concernées, ainsi que les partenaires au développement. AFRISTAT identifiera avec ses partenaires les ressources à mobiliser pour ces ateliers ainsi qu'un calendrier indicatif pour la fin de 2006 et l'année 2007.

La présentation n'approfondira pas, faute de temps, l'ensemble des secteurs sociaux ; d'ailleurs, les statistiques sur l'emploi et le marché du travail doivent faire l'objet d'un séminaire spécifique, en novembre prochain. L'objectif visé est de proposer un schéma-type du contenu du système d'information pour chaque secteur retenu, en se focalisant sur l'exemple des statistiques de l'éducation à travers le compte satellite.

Le plan de la communication est organisé en quatre parties comme suit :

1. Un contexte marqué par l'émergence du problème de la pauvreté
2. Vers une approche intégrée des statistiques démographiques et sociales
3. Quelles interventions pour les INS et AFRISTAT

En annexes on trouvera des développements complémentaires sur :

- a) les comptes satellites des secteurs sociaux ;
- b) le cas pratique de l'Education ;
- c) les termes de référence de l'atelier sur les statistiques du travail et de l'emploi.

¹ Ce séminaire était co-organisé par AFRISTAT et la Banque africaine de développement (BAD).

² CRESMIC : Cadre de référence et support méthodologique minimum pour la conception et la mise en œuvre d'un système d'information pour le suivi des DSRP/OMD

II. LE CONTEXTE

II-1 L'émergence du problème de la pauvreté

Les politiques de réduction de la pauvreté (SRP) ont des conséquences lourdes sur les besoins en informations des acteurs impliqués et donc sur l'organisation des producteurs d'information (INS, services statistiques des ministères sectoriels) et les outils dont ils doivent se doter. Dans le contexte de crise économique et sociale à laquelle font face les pays africains, l'attente des utilisateurs vis-à-vis de la statistique a beaucoup évolué. Le suivi des DSRP et des OMD suscite en effet, une demande considérable d'informations sur les conditions de vie de la population et sur les secteurs du domaine démographique et social.

Toutefois, cette demande multiforme est souvent mal exprimée quand elle provient des pays (gouvernements, autorités locales, université, centre de recherche, secteur privé, ONG), ou profuse et peu cohérente, quand elle provient de l'extérieur (organisations internationales et partenaires au développement) : tout ceci exerce une pression désordonnée, sur des systèmes statistiques nationaux encore fragiles. En outre, cette demande exige de plus en plus d'informations finement localisées, notamment pour identifier les poches de pauvreté.

II.2 l'organisation des système de suivi des DSRP/OMD : un constat mitigé

Le mécanisme de suivi et évaluation des DSRP/OMD nécessite une connaissance approfondie des réalités du phénomène de la pauvreté, son évolution et ses conséquences. Dans une telle vision, il convient de mettre l'accent sur deux principaux *obstacles* : on peut noter d'une part les grandes difficultés que rencontre la plupart des pays PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) pour bâtir un système de suivi et évaluation de leur stratégie de lutte contre la pauvreté et d'autre part, l'introduction d'outils sophistiqués en général proposés par les partenaires techniques et financiers pour gérer une aide financière de plus en plus budgétisée : il s'agit des Budgets Programmes et des CDMT (Cadre des Dépenses à Moyen Terme).

Face à ces nouveaux défis, il s'agit d'évaluer la cohérence du réseau des différents acteurs impliqués : la cellule DRSP (ministère du Plan) ; la direction du Budget (Ministère des Finances) ; les DAF des ministères sociaux ; l'INS ; les PTF ; la société civile et le secteur privé, avant de proposer une approche plus globale au niveau des secteurs prioritaires (on prendra l'exemple l'éducation, cf. annexe 2) pour aider à résoudre les éventuelles difficultés, dans un contexte de développement de l'aide budgétisée.

II-3 Comment les systèmes statistiques réagissent-ils ?

Les systèmes statistiques nationaux dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont en état de grande faiblesse, pour les raisons suivantes :

- les ressources humaines, même bien formées, sont mal rétribuées et peu utilisées, donc non motivées à rester dans la statistique publique ;
- les institutions statistiques souffrent d'une organisation désuète et manquent de ressources budgétaires régulières ; elles peinent à organiser un « système statistique » cohérent et à fédérer les ressources extérieures ;
- les responsabilités techniques manquent de coordination efficace, particulièrement pour les pays francophones qui ont opté pour des systèmes statistiques décentralisés ;

Les PTF sont à la fois inquiets de l'insuffisance des données disponibles et réticents à s'engager dans des opérations lourdes et coûteuses, requérant une bonne coordination entre eux (les difficultés des Etats à boucler le budget de leur RGPH, en est l'illustration). La communauté internationale a joué un rôle paradoxal : d'une part, en imposant des mesures d'ajustement structurel, elle a privé les INS de la faculté de recruter de nouveaux agents et même de remplacer ceux qui partaient ; d'autre part, elle a conduit les systèmes statistique à entreprendre des opérations plus directement liées à la demande que par le passé.

Pour sortir de cette situation complexe, il n'existe pas une réponse unique, mais une vision globale et cohérente est nécessaire. Deux types d'approche sont en cours : (i) l'un est de caractère plutôt institutionnel, s'exprime à travers les SNDS développées dans un nombre croissant de pays ; (ii) l'autre plus opérationnel ou instrumental, passe par la mise en œuvre de grandes opérations statistiques, telles les RGPH ou les comptes nationaux dont l'élaboration requiert une organisation solide et une parfaite coordination.

Concernant les statistiques sociales issues des trois secteurs clés que sont l'Emploi, l'Éducation et la Santé, les systèmes d'information reposent sur la disponibilité de données démographiques à jour et, au moins pour les secteurs « producteurs » (Éducation, Santé), de rendre opérationnels les « nouveaux » outils pour la gestion et la prévision budgétaires (budgets de programmes et CDMT).

II-4 Les trois piliers des statistiques démographiques et sociales

L'information statistique en matière démographique et sociale est basée sur trois grandes catégories d'opérations : (i) les recensements de population, (ii) les enquêtes par sondage et (iii) les opérations administratives des ministères sectoriels. Les principales caractéristiques de ces trois catégories sont :

Les recensements de population

La plupart des pays du monde (à l'exception de ceux d'Europe du Nord) réalisent tous les 10 ans (recommandations des Nations-Unies) un recensement de population. Pour les pays en développement, ceux d'Afrique sub-saharienne en particulier, la conduite plus ou moins régulière de recensements a reposé sur les efforts de l'UNFP qui les a, dans un premier temps, financés, avant de partager le fardeau avec d'autres bailleurs, mais qui continue de contribuer à leur conception et à leur mise en œuvre technique. Même si le rythme décennal n'a pas toujours pu être respecté, nombreux sont les pays d'Afrique qui possèdent maintenant des données de base sur leur population et ont acquis l'expérience nécessaire pour les collecter.

Les enquêtes par sondage

A partir des années 60-70, beaucoup de pays africains ont réalisé des enquêtes – le plus souvent assez lourdes – portant sur divers aspects de la vie des populations : démographie, migrations, conditions de vie des ménages, budgets familiaux et consommation, emploi, santé, logement, agriculture, etc. Durant les années 80-90, on note une diminution du nombre d'enquêtes lourdes quantitatives (à l'exception des EDS) au profit et d'une grande variété d'enquêtes assez légères et plus qualitatives. Depuis 2000, les enquêtes quantitatives auprès des ménages ont repris mais s'orientant surtout sur les aspects de la pauvreté ou sur les secteurs sociaux (dont l'emploi).

Pour constituer les bases de sondages, les recensements démographiques ont pris la relève des recensements administratifs dans ce rôle technique. Cette utilisation des recensements est souvent mise en avant pour en justifier la réalisation ; toutefois, ce principe connaît de plus en plus d'exceptions, d'une part parce que les recensements sont souvent trop anciens pour constituer une base de sondage valable et d'autre part parce que beaucoup d'enquêtes requièrent des échantillons plus « pointus » que ceux que peuvent fournir les recensements.

Les statistiques administratives sectorielles

Dans certains domaines, les statistiques de base sont essentiellement d'origine administrative. C'est le cas de ceux de l'Éducation et de la Santé où des comptes-rendus annuels sont établis dans les unités de base (écoles, centres de soin) puis compilés pour donner lieu à des rapports nationaux. Le problème est que ces rapports ne sont pas toujours établis de façon exhaustive (nombre d'établissements ne répondent pas et le secteur privé est mal couvert) et que le processus de transmission des rapports entre les différents échelons administratifs et de leur contrôle est mal maîtrisé.

D'une façon générale, les administrations détiennent des informations qui, sans être de nature proprement statistique, peuvent utilement compléter un système d'information. Cependant, la mobilisation de ces informations est très difficile dans la mesure où elles sont souvent éparpillées, non centralisées ou non cohérentes.

Il faut enfin souligner la totale indépendance de ces outils par rapport aux deux précédents : méthodes et circuits de collecte sont différents ; dans la plupart des pays francophones, les administrations responsables sont distinctes et les relations entre elles peu développées et très ponctuelles. Ainsi, il semble que fort peu de bénéfices en aient été tirés au stade de l'analyse.

III. VERS UNE APPROCHE INTÉGRÉE DES STATISTIQUES SOCIALES

II.1 Le système d'information de suivi de la réduction de la pauvreté (SIRP)

Après une période de forte déstabilisation liée aux innombrables demandes disparates des PTF (voir ci-dessus), il convenait de replacer tout cela dans un logique qui soit adaptée, simple et efficace ; AFRISTAT avec le CRESMIC³ a pu ainsi traiter les aspects du SIRP, les différentes dimensions qui le caractérisent et les trois sous-systèmes qui le composent. Quatre dimensions ont ainsi été identifiées pour la mise en place d'un SIRP opérationnel :

- a) La dimension ressources humaines : il s'agit de mobiliser les techniciens et de promouvoir un programme de renforcement des capacités opérationnelles dans un contexte de rareté des ressources humaines compétentes et qualifiées. Dans un premier temps, un rôle multiple (de la collecte des données de base à la validation finale des résultats analysés) est à envisager pour les services statistiques ou administratifs impliqués dans le suivi des SRP/OMD. Ensuite, une spécialisation des différentes structures peut être opérée.
- b) La dimension institutionnelle : elle consiste à animer le réseau des intervenants institutionnels pour que l'information puisse circuler de façon optimale. C'est à ce niveau que sont gérées les questions liées au financement du système, à court et moyen termes, assurant la pérennisation des outils développés. Ces activités sont à impulser par une cellule de coordination comme le Conseil national de la Statistique.
- c) La dimension spatiale : elle représente le « cahier des charges » du système d'information (la base de données sur la pauvreté) qui doit spécifier les données à collecter et l'organisation de l'information pour chacun des secteurs prioritaires, zones géographiques sensibles, type de populations, etc. ainsi que les niveaux de désagrégation à retenir.
- d) La dimension temporelle : La dynamique que sous-tend cette dimension se réfère à l'obligation de rendre compte régulièrement, et de mesurer le rythme des changements intervenus par rapport aux objectifs visés. Cela suppose la production périodique d'un rapport d'avancement des activités à diffuser à l'ensemble des parties prenantes intégrant leurs éventuels feedbacks.

Toujours selon CRESMIC, le système d'information peut être décomposé en trois sous-systèmes pour satisfaire la demande d'informations nécessaires pour le suivi/évaluation des DSRP et des OMD :

- a) Le sous-système de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages : il s'agit de la production systématique des indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'information de base pour chacun des domaines prioritaires identifiés dans les SRP/OMD. Il fournit essentiellement des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact fondés sur les approches de la pauvreté monétaire, des besoins essentiels, des capacités ou opportunités et de l'exclusion sociale.

³ CRESMIC : Cadre de référence et support méthodologique minimum pour la conception et la mise en œuvre d'un système d'information pour le suivi des DSRP/OMD

- b) Le sous-système de suivi de l'exécution des politiques, programmes et projets (PPP) des DSRP/CSLP : Il concerne l'élaboration des indicateurs d'inputs et d'outputs de réalisations physiques et financières à produire tant au niveau central que local, basés sur les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et des budgets programmes à établir par les ministères sectoriels en collaboration avec Ministère de l'Economie et des Finances.
- c) Le sous-système des évaluations d'impacts des politiques ou programmes : il s'agit surtout d'études spécifiques. Ces études ont un champ plus restreint et ont pour objectif de mesurer si les actions entreprises auprès des groupes ciblés ont effectivement apporté les résultats attendus. Ce dernier sous-système permet d'assurer la cohérence entre les deux premiers sous-systèmes et s'insère bien dans le processus de révision des DSRP/CSLP.

La liaison entre les trois sous-systèmes procède de la chaîne logique des résultats d'une politique, d'un programme ou d'un projet. On s'intéressera ici surtout au 2^{ème} sous-système, le moins utilisé jusqu'à présent en dépit de ses conséquences centrales. Les raisons de cette sous-utilisation sont imputables à la mauvaise qualité des coûts unitaires (ou paramétriques) nécessaires à la programmation sectorielle ainsi qu'à l'absence de nomenclature de finalité fonctionnelle disponible pour les services du budget.

En effet, le rapport d'avancement annuel du DRSP et notamment des PPP se doit d'analyser les situations sur le terrain. Il est utilisé pour juger l'efficacité, la pertinence des interventions mises en œuvre en matière de réduction de la pauvreté. Il permet alors soit de continuer les politiques en cours, soit les réorienter ou encore de faire d'autres choix. Les besoins d'information pour l'évaluation nécessitent que les Objectifs des DSRP soient spécifiquement mesurables (OSM), afin de faciliter la production des indicateurs macro-économiques et financiers notamment sectoriels. Le développement d'une nomenclature de finalité basés sur les OSM apparaît donc comme une condition de réussite.

III.2 Les outils de la programmation sectorielle

L'existence de stratégies sectorielles facilite l'élaboration d'un plan global. Elles doivent toutefois être reflétées au plan budgétaire et prendre en compte l'ensemble des dépenses des secteurs concernés. Dans la pratique, les secteurs prioritaires sont couverts par des stratégies bien définies. C'est là l'un des impacts importants de la mise en place d'approche par programmes sectoriels et des politiques de lutte contre la pauvreté.

Cependant, la faiblesse des structures de pilotage des politiques sectorielles couplées aux manques de données fiables sur l'exécution et du suivi budgétaire rendent délicate la formulation d'une bonne stratégie sectorielle, en termes techniques ou institutionnels.

Le budget de programmes : Une étape préalable

Les budgets programmes rendent opérationnelle la vision de développement et la traduction des stratégies sectorielles en des plans d'action et programmes d'activité prioritaires ayant une incidence réelle sur la croissance économique, sur l'efficacité des services publics et compatibles avec les objectifs de réduction de la pauvreté. Ils ont pour but d'assurer une meilleure allocation budgétaire dans le cadre de l'amélioration de la production des services publics essentiels et des infrastructures de base.

Le principal changement entraîné par la pratique des Budgets de Programmes est une plus grande responsabilisation des ministères dépensiers sur les différentes étapes du processus budgétaire. Celle-ci se traduit par un contrat de performance dans lequel les ministères sont engagés vis à vis des résultats de leur gestion, dans la mesure où ils se reconnaissent dans les objectifs budgétaires et exécutent eux-mêmes le budget. Par ailleurs, les ministères sectoriels sont tenus d'élaborer des rapports périodiques d'exécution budgétaire avec les niveaux des indicateurs permettant le suivi/évaluation de leur budget.

Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) : un lien privilégié avec les SRP

Dans les relations entre ministères sectoriels et centraux, le processus CDMT ambitionne la connexion entre la conduite des politiques budgétaires et les axes stratégiques des SLP, encore trop peu intégrés dans les programmations nationales. L'affirmation d'une volonté des partenaires extérieurs de privilégier progressivement l'aide budgétaire implique d'améliorer la crédibilité de la gestion budgétaire des Etats bénéficiaires de l'aide.

Pratiquement, la réalisation des objectifs d'allègement de la pauvreté nécessite une prise en compte des stratégies dans les budgets nationaux. Les dépenses publiques peuvent influencer de diverses manières la lutte contre la pauvreté : orientation de la politique budgétaire en faveur des pauvres, mesures incluses dans le budget, niveau des ressources budgétisées pour soutenir la lutte contre la pauvreté.

La prise en compte de tous ces aspects nécessite une forte liaison entre les objectifs du DRSP et la programmation des dépenses publiques. La mise en place des CDMT doit être l'occasion de revoir le système de programmation des dépenses publiques. C'est l'une des conditions nécessaires pour une utilisation optimale des ressources nationales.

Par ailleurs, la mise en place des CDMT est liée aux réformes budgétaires. Les pratiques de budgétisation à moyen terme visent à améliorer la prise en compte de la contrainte macro-économique dans les programmes de dépenses publiques et à accroître l'efficacité des décisions en favorisant les ré-allocations ainsi que la détermination de priorités.

Les CDMT constituent une étape vers la mise en place des systèmes de gestion orientés par les résultats. Cette orientation apparaît dans les réformes budgétaires, mais aussi dans le souci d'une utilisation efficace des sommes libérées par les annulations de dette. En particulier, le renforcement des processus CDMT doit :

- aider à assurer l'insertion du budget dans une stratégie macro-économique qui prenne en compte les scénarii possibles, et notamment les possibles accroissements de l'aide ;
- aider à présenter une vision unifiée de la programmation des politiques publiques et des diverses sources de financement, conformément aux procédures nationales ;
- éviter le risque, avec l'accroissement du volume d'aide, de pousser au retour aux budgets de développement séparés ;
- appuyer le développement des stratégies sectorielles en : (i) facilitant l'accès aux financements ; (ii) mettant en œuvre les techniques d'évaluation des besoins et de projection des coûts à l'aide de méthodes simples ; (iii) proposant des possibilités de scénarii différents fondés sur les priorités définies au niveau national ; (iv) renforçant progressivement les mécanismes de gestion sectorielle dans le sens d'une meilleure prise en compte des technique de gestion par les résultats

III.3 Vers une approche intégrée des statistiques démographiques et sociales

A nouvelle donne, nouvelle approche

La nouvelle donne, telle qu'on l'a décrite dans la première partie, n'a pas été prise en compte sous tous ses aspects par les systèmes statistiques nationaux, notamment pour ce qui est des recensements. La voie suggérée est de s'engager vers une approche intégrée du domaine des statistiques démographiques et sociales. Cette idée est déjà au centre du domaine des statistiques économiques avec la comptabilité nationale comme pivot. Mais, dans le domaine socio-démographique, elle n'a pas induit de progrès, manquant d'un « outil d'intégration ».

Aucun progrès d'ordre conceptuel et institutionnel ne peut être réalisé s'il ne s'appuie sur une batterie d'outils (remarque d'autant plus valable pour les pays au ressources humaines qualifiées rares). Ces outils, sans dicter la voie à suivre, doivent permettre de donner vie à celle qui a été choisie.

Plus de détails sur une approche intégrée

On peut définir un système intégré comme un ensemble d'opérations complémentaires, au niveau du contenu (traiter tous les sujets y compris les données budgétaires, sans dupliquer les efforts) et au niveau technique (concepts et définition, nomenclatures, base de sondage, cadres comptables, analyse des résultats, etc.). Chacune de ces opérations trouve sa place dans le système intégré selon sa propre logique et sa propre cohérence interne. En réalité, l'approche proposée ici pour les statistiques démographiques et sociales ne bouleverse nullement les grandes lignes de la situation actuelle : les trois piliers des statistiques démographiques et sociales demeurent, avec quelques modifications de contenu.

Il s'agit de proposer des pistes de réflexion en vue d'une meilleure utilisation de chacun d'eux, d'une meilleure complémentarité entre eux et d'un enrichissement des uns par les autres grâce à l'introduction d'un outil d'intégration. Les collectes par voie administrative dans des domaines sociaux sont à maintenir et si possible à améliorer, en s'intégrant dans le système élargi d'information socio-démographique : ce point est développé plus avant à partir de la présentation des comptes satellites (cf. annexe 1).

Les comptes satellites comme outil d'intégration intra-sectorielle

L'expérience menée par AFRISTAT sur le suivi en réalisation des politiques et programmes par axe stratégique a permis de constater qu'il existe un « vide statistique » entre le CSLP (phase de planification) et les CDMT (phase de financement) : il est très difficile pour les planificateurs sectoriels de chiffrer précisément le coût d'une politique ou d'un programme de réduction de la pauvreté (exemple coût de l'accroissement du taux de scolarisation ou de fréquentation des centres de santé) ; de même, les budgétaires ne parviennent pas à traduire une dépense prévue en termes d'actions quantifiées (exemple : combien d'écoles ou de centres de santé peuvent être aménagés). Les comptes satellites comblent ce vide, en élaborant la série de tableaux où sont organisées les diverses dépenses en éducation ou santé d'une nation. Ils se distinguent d'autres formes de revue des dépenses par les éléments suivants :

- une classification rigoureuse des types et fonctions des dépenses et de tous les acteurs du système sectoriel ;
- une comptabilité complète de toutes les dépenses du secteur, indépendamment de l'origine, de la destination ou de l'objet de la dépense ;
- une approche rigoureuse dans le recueil, la classification et l'estimation de tous les flux financiers liés aux dépenses du secteur ;
- une structure destinée à l'analyse en continu (par opposition à une étude occasionnelle).

La base de données locales comme outil d'intégration pluri-sectoriel

Concernant la dimension régionale, l'outil d'intégration des statistiques démographiques et sociales, serait la base de données locales. La base de données locales est à constituer à partir des données descriptives des localités et des résultats résumés des dénombrements qui y ont été effectués lors des recensements. Associée à un système d'information géographique (SIG), elle permettra de produire des cartes thématiques beaucoup plus accessibles pour les utilisateurs que les tableaux statistiques classiques.

Ainsi, le recensement deviendrait « recensement général de la population, des habitations et des localités (RGPHL) ». Sa méthodologie, très voisine de celle des recensements traditionnels, consiste à se concentrer sur les caractéristiques de base de la population et des logements d'une part, la description des lieux de vie (qu'on appellera « localités » et qui comprennent les villages ruraux et les quartiers urbains) d'autre part. Le « questionnaire localité », généralisation de l'actuel « questionnaire village », deviendrait une pièce maîtresse du dispositif.

IV. QUELLES INTERVENTIONS POSSIBLES POUR LES INS ET AFRISTAT

IV.1 Choix des secteurs pilotes

AFRISTAT dispose d'une expérience de plusieurs années concernant l'emploi, notamment à partir des enquêtes 1-2-3 (notamment sur l'UEMOA⁴) et du projet ACBF sur le marché du travail. Concernant le volet « offre de travail », les INS ont déjà le quasi monopole de l'élaboration des statistiques à travers les RGPH et des enquêtes ménages. Par contre, pour le volet « demande », les informations d'origine administrative (élaborées par les ministères du travail et de l'emploi) sont encore trop partielles pour permettre un suivi pertinent et envisager de lancer des enquêtes « main d'œuvre » à partir d'un répertoire actualisé des établissements.

Par ailleurs, AFRISTAT mène une réflexion concernant l'éducation depuis 2004 avec l'institut de statistiques de l'UNESCO (U.I.S) et le Pôle de Dakar (/BREDA) ; cette dernière a porté en particulier sur *l'efficacité externe* de l'éducation soit la performance des *formés* au moment de leur entrée dans leur vie d'adulte sociale et productive. L'expérience pilote menée sur l'enseignement fondamental au Mali en 1996 par l'institut international de planification de l'UNESCO constitue une approche des comptes stellites, qui devrait se trouver facilitée avec l'introduction des CDMT.

En revanche, peu d'avancées sont à enregistrer sur le domaine la santé, hormis l'expérience du Burkina sur le compte satellite de la Santé. A noter qu'un guide de l'OMS pour l'élaboration des « comptes nationaux de la santé » est disponible depuis 2003 avec des applications spéciales pour les pays à faible et à moyen revenus.

1.2 Choix des domaines d'intervention

L'évaluation des performances des SSN en matière de statistiques sociales et de suivi des SRP est mitigée et trois préoccupations sont proposées à l'étude, concernant les INS :

- a. La question des répertoires d'établissements⁵ (entreprises, écoles, centres de santé, etc.) : leur non exhaustivité et la mauvaise qualité du suivi (notamment concernant le secteur privé) ne permet pas de lancer des enquêtes par sondage et conduit à l'organisation ponctuelle de recensements administratifs coûteux, longs et peu utilisés ; les répertoires sont donc au centre des systèmes de suivi, dont leur harmonisation (identifiant unique) .
- b. La difficulté d'obtenir une série de coûts unitaires valides (coûts des élèves par niveau, coûts des actes médicaux, etc.) : ceci limite la portée des nouveaux outils employés par les ministères sociaux comme les CDMT sectoriels : en effet, comment réaliser des simulations financières pertinentes si on ne peut les lier aux performances physiques (flux des scolarisés par milieu, nombre de classes construites, augmentation du nombre des consultations dans les centres de santé, des lits dans les hôpitaux etc.) ; une réflexion sur les comptes satellites illustrent la solution possible.
- c. L'alignement entre le suivi budgétaire et les objectifs spécifiquement mesurables (OSM) des CSLP/OMD : pour ce faire, il apparaît comme nécessaire de développer une nomenclature fonctionnelle par finalité au niveau des ministères sociaux, qui serait appliquée aux lignes budgétaires aussi bien en prévision (projet de loi de finances) qu'en réalisation (budgets de règlements) ; ce point est lié au précédent, concernant tant le secteur public que le privé, bénéficiant des subventions de l'Etat.

⁴ Projet de **panel 1-2** à lancer d'abord sur les plus grandes villes pour suivre l'emploi et le secteur informel au rythme d'une enquête au moins tous les deux ans (test prévu au Burundi entre 2006 et 2007) ;

⁵ On les identifie via le ministère de tutelle, de l'INPS, la DGI, les douanes, les collectivités locales ; puis on actualise grâce aux enquêtes statistiques et déclarations administratives, notamment pour détecter les établissements non actifs.

IV.2 Rôles possibles des INS face à ces problématiques

Les INS ont la compétence et la pratique pour traiter la plupart des problèmes identifiés plus haut, et il est capital que ce savoir faire soit mieux connu pour être transféré aux statisticiens sectoriels. En mettant l'INS au centre du système et en sensibilisant les bailleurs en ce sens, ceci permet de renforcer la coordination statistique répondant aux problèmes listés en introduction.

C'est une évidence pour le répertoire des entreprises qui est déjà géré par l'INS en collaboration avec les services compétents du Ministère du Finances (entre autres). Concernant le répertoire des établissements, il s'agit là d'élargir le champ en l'étendant aux établissements scolaires et de santé en utilisant un identifiant unique et commun à l'ensemble des ministères sociaux, ainsi que des modalités de mises à jour harmonisées.

C'est également vrai pour les comptes satellites dont la méthodologie s'inspire en grande partie de la démarche de la comptabilité nationale, et dont le calage repose (côté ressources) sur le détail des comptes nationaux. De plus, le bilan de l'emploi réalisé sous ERETES et alimenté par les données des enquêtes 1-2-3 nationales (exemple du Cameroun) devrait permettre de suivre l'évolution des emplois des secteurs moderne et informel de l'économie, par branche et pour populations cibles des DSRP (femmes, jeunes, etc.).

Concernant le développement des nomenclatures budgétaires par finalité, les enjeux sont plus nouveaux⁶ mais tout aussi cruciaux, au moment où l'aide internationale s'organise (cf. Déclaration de Paris de 2005) vers une budgétisation quasi systématique, il devient urgent d'identifier les techniques permettant d'améliorer la gestion de cette aide et son efficacité dans les secteurs sociaux : de nombreux utilisateurs sont susceptibles d'utiliser une classification fonctionnelle des dépenses publiques, à commencer par les décideurs politiques et les instances de contrôle), qui sont à affiner par programme en intégrant les OSM retenus dans les DSRP.

La finalité de ces techniques est de valoriser les statistiques de base disponibles et de permettre le rapprochement systématique des données physiques et financières pour permettre le calcul des coûts unitaires ; il est important pour la réussite de ces opérations que l'INS soit consulté tant pour la formation méthodologique des statisticiens sectoriels que pour l'organisation technique d'opérations complexes comme celles liées à la codification.

Dans cette optique, l'objectif de la discussion va être de préciser les rôles de l'INS tout en listant les contraintes sur les moyens et ressources humaines que ces développements supposent, afin de résoudre la question de la surcharge de travail des INS :

- organiser sur des bases scientifiques la collecte de l'information pertinente (et minimale) par les administrations compétentes, notamment pour la confection et la maintenance décentralisée des répertoires ; en concevant et pilotant des enquêtes par sondage menées à partir de ces bases fiables, la fréquence et un champ d'application tournant sont des paramètres à envisager explicitement pour rentabiliser les actions et diminuer les délais ;
- valoriser le travail des équipes de comptables nationaux, jusqu'ici insuffisamment mobilisés sur les aspects liés à la lutte contre la pauvreté ; à noter qu'il n'est pas nécessaire de rattraper d'abord le retard des comptes nationaux dans cette affaire, mais plutôt d'en multiplier les utilisations pour susciter de nouvelles demandes ;
- proposer puis finaliser les nomenclatures fonctionnelles et en préciser les modalités de mise en œuvre : qui codifie, comment, à quels moments clés, comment résoudre les problèmes d'affectation multiple (techniques des clés de répartition à partir d'une variable corrélée) ;

⁶ Ceci est une occasion de prendre en compte la nomenclature par fonction harmonisée au niveau de l'UEMOA

IV.3 Suites à donner et résultats attendus des ateliers

Les principaux résultats attendus de la discussion sont au nombre de cinq :

1. Approfondir les relations de travail entre l'INS, les ministères sociaux et le Ministère des Finances via la cellule CSLP et valoriser le processus des CDMT sectoriels en s'alignant sur les rythmes budgétaires (comptes provisoires et prévisionnels).
2. Relancer la confection des répertoires d'entreprises/établissements par un renforcement des capacités au niveau local.
3. Alimenter le processus de décentralisation par le développement des directions régionales de l'INS, ce qui suppose que leur plan de travail soit précisé en fonction des objectifs retenus.
4. Enrichir les rôles de la comptabilité nationale avec le développement des comptes satellites sectoriels en commençant par ceux de l'Education et de la Santé.
5. Instruire une réflexion sur les nomenclatures de finalités de type COFOG⁷ et leur harmonisation au niveau des organismes d'intégration sous-régionale.

Programmation des étapes ultérieures :

1. Organiser des ateliers méthodologiques par secteur :
 - a) en novembre 2006 : emploi avec l'OIT : (cf. termes de référence provisoires en annexe 3)
 - b) en 2007 : éducation et santé : à ce stade la participation sera étendue aux représentants des cellules CSLP et des ministères sectoriels concernés ;
2. Consulter l'ensemble des partenaires potentiels : UNFPA, UNESCO, OMS etc. pour leur éventuelle participation ;
3. Déterminer les ressources additionnelles sous la forme d'intervenants : (i) expert en répertoire d'entreprises ; (ii) expert en compte satellite (Burkina) ; (iii) expert en nomenclature budgétaire (COFOG), etc.
4. La question de fonds : quels appui d'AFRISTAT aux INS dans ces domaines tout en améliorant les systèmes de routine dans les secteurs sociaux.

V. CONCLUSIONS :

Les membres du Conseil ont fait les remarques et commentaires lors de la 11^{ième} réunion du 4 octobre 2006 à Bamako :

- l'ancrage institutionnel de l'élaboration de ces comptes satellites au sein de l'INS ou des ministères sectoriels concernés, ce qui pose, dans tous les cas, le problème de ressources humaines pour sa prise en charge ;
- la pérennité de la production des comptes satellites qui sont souvent développés dans le cadre de projets financés par les bailleurs ;
- le renforcement des liens entre la comptabilité nationale et les comptes satellites pour faire jouer toutes les synergies possibles.

Du point de vue des DRSP de 2^{ième} génération en cours d'élaboration dans de nombreux pays, il semble raisonnable d'envisager l'adoption de la démarche compte satellite et le renforcement des CDMT, comme outils de structuration et d'identification des chaînons manquants dans les systèmes d'information et de suivi.

La mise en œuvre des CDMT, prenant en compte explicitement les OSM du DRSP dans le processus budgétaire, permet de renforcer la formulation et le suivi des stratégies sectorielles

⁷ COFOG : Classification of the Functions of Government

sur la base d'informations fiables collectées sur le secteur concerné. Ceci est particulièrement important dans le contexte actuel d'accroissement et d'harmonisation de l'aide budgétée.

De façon complémentaire, ceci implique que :

- Le SSN s'organise de façon plus solide et que le CNS soit ré-activé, ce qui suppose la prise en compte de l'ensemble des acteurs classiques et émergents (société civile, ONG etc.) ;
- Que les services de démographie soient renforcés aux niveaux central et régional : vers un traitement décentralisé de l'information ;
- Qu'une nouvelle approche plus structurée soit mise en œuvre pour mettre fin au développement anarchique des enquêtes ménages.

Tout ceci nécessite le renforcement des outils clés de coordination, tels que ::

1. Le répertoire de l'ensemble des établissements et ses modes de gestion unifiés ;
2. Les nomenclatures de finalités fonctionnelles en coopération avec le Ministère des Finances ;
3. Des bases de données qui se parlent et s'enrichissent de façon itérative ;
4. Des calendriers harmonisés (avec par exemple celui de l'exercice budgétaire).

L'expérience montre que le développement d'un catalogue d'information et l'identification des informations manquantes et des points faibles des données disponibles sont des étapes essentielles de la **perpétuation** de comptes satellites de bonne qualité. Cette élaboration suppose la participation de tous les acteurs impliqués dans les processus évoqués plus haut.

Il est crucial **d'institutionnaliser** les comptes satellites, c'est à dire avoir une domiciliation et une organisation établies (au sein de l'administration centrale) ainsi que des aptitudes techniques permanentes afin de développer des estimations de dépense suivies et évaluer les progrès accomplis à la réalisation des objectifs du système sectoriel (cf. schéma en annexe).

ANNEXES

Annexe I : Les comptes satellites des secteurs sociaux

1. Justification des comptes satellites dans les secteurs sociaux

RAPPELS SUR LES INSTRUMENTS BUDGETAIRES

Les Budgets de Programmes prennent les objectifs nationaux à atteindre par secteur et en déclinent les activités (dépenses de fonctionnement et d'investissement) suivant les axes stratégiques des DRSP. Ils visent en principe à assurer une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité des documents budgétaires.

Le CDMT global et les CDMT sectoriels (cf. schéma) : Ce sont des instruments qui se fondent sur un cadrage macroéconomique (détermination des enveloppes globales), dans une projection à moyen terme des priorités de développement des Etats, en liaison avec les DRSP. Ils reposent sur des modèles de simulation financière appliqués au TOFE aux fins d'assurer une allocation pluriannuelle des ressources aux différents secteurs ministériels et institutions opérationnelles. Les CDMT sont ainsi censés améliorer l'efficacité de l'allocation de la dépense publique par un meilleur dialogue entre le ministère de finances et les ministères dépensiers et créer les conditions adéquates pour l'efficacité de la lutte contre la pauvreté.

2 LES COMPTES SATELLITES

Le compte satellite est un cadre de présentation des données de l'économie d'un domaine particulier en relation avec l'analyse économique globale du cadre central. On distingue deux familles de comptes satellites : La 1^{ère} porte sur des activités économiques insuffisamment détaillées ou peu discernables dans le cadre central et la seconde formée par les comptes établis dans une optique fonctionnelle. Les caractéristiques en sont :

- Les comptes d'activités économiques n'introduisent pas de concepts ni de définitions alternatifs, et restent donc articulés avec le cadre central de la comptabilité nationale. Ces comptes concernent le tourisme, mais aussi, l'agriculture, les transports, etc.
- Les comptes fonctionnels introduisent de nouveaux concepts de production ou de consommation. Ils élargissent la notion de capital au capital humain ou au patrimoine naturel. Ces comptes présentent une base méthodologique commune et dégagent pour chaque fonction un agrégat national qui n'apparaît pas dans le cadre central. Cette famille comprend entre autre les comptes de l'environnement, de la recherche et de l'éducation.

Un compte satellite complet décrit la dépense nationale du domaine selon trois dimensions :

- a) l'analyse de la dépense nationale selon les utilisateurs permet de distinguer les unités bénéficiaires de la dépense (consommateurs), que le bénéfice s'exprime en terme de transfert reçu, de service consommés ou en terme physique d'avantages ;
- b) l'analyse selon le financement distingue les unités qui supportent effectivement les charges du domaine, soit en subventionnant la production du domaine, soit en accordant des aides directes sous forme de transferts aux unités bénéficiaires ;
- c) l'analyse de la production retrace en détail le processus de production des unités institutionnelles dont l'activité est caractéristique du domaine.

Lorsque les comptes satellites sectoriels sont bien construits, ils complètent utilement d'autres systèmes de notification du pays, fournissant ainsi une image exhaustive de la performance des secteurs sociaux. Les comptes satellites et le système des comptes nationaux reposant sur les mêmes instruments de mesure, peuvent être utilisés pour souligner les interrelations entre les dépenses sectorielles et le rendement total de l'économie. Ils aident à identifier le rôle des administrations publiques, des entreprises, des ménages et des organismes extérieurs. Basés sur les nomenclatures standardisées des prestataires et des fonctions, ils rendent compte des liens entre le financement, la prestation et les résultats des biens et services dispensés.

Toutes les nations disposent d'un système de santé ou d'éducation, qui a été défini comme incluant toutes les activités dont le but essentiel est de promouvoir, restaurer ou entretenir le domaine. Un système de santé ou d'éducation mobilise et canalise des ressources vers des institutions et les utilise pour la consommation individuelle ou collective. Cette consommation de biens et de services fournit un ensemble d'avantages à la population et permet ainsi d'augmenter le niveau de capital humain.

En plus de décrire la situation financière des systèmes sectoriels, les comptes satellites fournissent des informations utiles pour la conception de meilleures politiques. L'expérience des pays qui ont élaboré et utilisé les comptes de l'éducation ou de la santé a montré que les comptes s'avéraient très utiles pour répondre aux cinq questions fondamentales suivantes :

1. *Comment les ressources sont-elles mobilisées et gérées pour le système sectoriel ?* Les comptes satellites aident à fournir la base qui permet d'évaluer si les ressources financières mises à la disposition du système sont adéquates, et de concevoir des stratégies qui permettraient d'augmenter ces ressources. Ils permettent d'identifier les types de structures sociales publiques et privées qui ont été créées pour mobiliser, gérer, mettre en commun des fonds, et pour financer la production de biens et services du secteur.

2. *Qui paye pour les soins de santé ou pour l'éducation et combien est dépensé ?* Savoir quels sont les acteurs qui financent et dans quelle mesure la charge financière correspond à leurs moyens, permet de comprendre le type de protection financière en vigueur et d'évaluer l'équité de la distribution de la charge financière. Le fait de connaître quels sont les acteurs participant aux dépenses facilite la conception des politiques et des interventions sectorielles.

3. *Qui fournit les biens et les services et avec quelles ressources ?* Les réponses décrivent la répartition des dépenses par différents types de prestataires et selon les facteurs de production utilisés dans le système. Ce sont des dimensions de planification économique et d'analyse d'efficacité économique, toutes deux essentielles dans les prises de décision.

4. *Comment les fonds sectoriels sont-ils répartis entre les différents services, interventions et activités produits par le système ?* Les comptes satellites indiquent ce qui est produit et ce qui est dépensé pour ces différents produits. L'allocation des ressources aux fonctions de santé ou d'éducation est un bon moyen de mesurer les priorités de ces systèmes. Cela permet de déterminer si oui ou non les ressources sont allouées suivant les priorités.

5. *Qui bénéficie des dépenses ?* On peut répondre à cette question en observant différentes dimensions telles que les catégories de revenus, les groupes d'âge/sexe, les zones géographiques, l'état ou les conditions d'éducation ou de santé, ou encore les types d'interventions fournies. Être capable de détecter qui bénéficie des dépenses sociales en terme de leurs valeurs financières, est une mesure fondamentale pour évaluer si une distribution est équitable.

Au moment où la communauté internationale cherche de meilleurs moyens pour lutter contre la pauvreté dans le monde et assurer une meilleure santé/éducation dans les pays à faible et à moyen revenu, les comptes satellites fournissent une base pour mesurer les ressources externes qui contribuent à ces secteurs, et ainsi faciliter le suivi de l'utilisation des ressources DSRP, et celles pour atteindre les OMD.

Les comptes satellites sont conçus pour répondre à des questions précises sur les systèmes sociaux d'un pays. Ils fournissent une compilation et estimation méthodique des dépenses sectorielles. Ils peuvent faire le suivi de combien est dépensé, où, sur quoi et pour qui, comment la dépense évolue dans le temps, et comment elle se compare à la dépense des pays rencontrant des problèmes similaires. Ils constituent une partie essentielle de l'évaluation du succès d'un système social et de l'identification d'opportunités d'amélioration.

II. Introduction à la construction des comptes satellites

Les comptes satellites constituent un outil de suivi systématique, cohérent et exhaustif du flux des ressources du système (de santé ou d'éducation) d'un pays. En effet, ils représentent un outil spécialement élaboré pour informer le processus politique qui comprend la conception et la mise en œuvre de politique, le dialogue politique et le suivi et l'évaluation des interventions dans les secteurs prioritaires. Ils fournissent les preuves qui aident les décideurs, les parties prenantes non gouvernementales, et les dirigeants et cadres à prendre de meilleures décisions dans leurs efforts pour améliorer la performance du système sectoriel.

Les comptes satellites possèdent des caractéristiques qui sont vitales pour un usage réussi en évaluation et développement de politiques :

- Ils sont exhaustifs, couvrant tout le système sectoriel et toutes les entités qui jouent un rôle ou bénéficient de ce système.
- Ils sont cohérents, utilisant des définitions, concepts et principes identiques pour chaque entité ou chaque transaction mesurée.
- Ils sont comparables à travers le temps et l'espace, permettant l'évaluation des évolutions des dépenses du secteur au travers des années et l'évaluation des différences d'expériences entre les différentes entités géopolitiques.
- Ils sont compatibles avec les autres systèmes de mesure des agrégats économiques, de sorte que la dépense sectorielle peut être examinée dans un contexte économique global.
- Ils sont opportuns, fournissant des informations utiles et exactes lorsque les décideurs en ont besoin.
- Ils sont précis, de sorte que les décideurs peuvent utiliser sans risque les informations qu'ils contiennent pour prendre des décisions solides.
- Ils sont sensibles aux préoccupations de politique, délivrant les informations au niveau de détail nécessaire à la bonne planification macroéconomique.
- Ils sont reproductibles, procurant la transparence nécessaire aux utilisateurs pour évaluer la validité des chiffres qu'ils contiennent et au personnel pour les actualiser.

Il est crucial d'institutionnaliser les comptes satellites, c'est à dire avoir une domiciliation et une organisation établies (au sein de l'administration centrale) ainsi que des aptitudes techniques permanentes afin de développer des estimations de dépense suivies. L'expérience montre qu'une série temporelle d'estimations de dépense nationale du secteur est une impérieuse nécessité car elle fournit un cadre temporel inestimable dans lequel les analystes politiques peuvent observer les chiffres d'une année donnée, fournissant les tendances en matière de financement et de consommation avec lesquelles évaluer les progrès accomplis à la réalisation des objectifs du système sectoriel.

L'expérience montre que le développement d'un catalogue d'information et l'identification des informations manquantes et des points faibles des données disponibles sont des étapes absolument essentielles de la préparation et de la perpétuation de comptes satellites de bonne qualité. Cette élaboration est cependant lourde et complexe et suppose la participation de tous les acteurs impliqués dans les processus évoqués plus haut :

- Ministère du Plan (quand il existe) : cellule CSLP et Observatoire de la pauvreté ;
- Ministères sectoriels : Département de la planification et DAF ;
- Ministère de l'Economie et des Finances : Direction du Budget ;
- Institut Nationale de la Statistique (cf. schéma Excel joint).

Annexe II : Le cas pratique de l'Éducation

L'emploi et l'éducation sont sans doute parmi les principaux facteurs de lutte contre la pauvreté. De plus, le renforcement de la concurrence économique mondiale et l'ouverture des marchés soulignent la nécessité d'avoir une main d'œuvre toujours plus qualifiée et plus instruite et dont les qualifications sont uniformément réparties parmi la population.

L'éducation revêt une importance avérée dans la société moderne africaine. Facteur clé de cohésion nationale, vecteur attendu de justice sociale, l'éducation se voit également de plus en plus attribuée un rôle moteur dans la croissance économique via le développements des emplois qualifiés. Partout dans le monde, les gouvernements veulent jouer un rôle essentiel dans l'apport d'une instruction aux populations. Ainsi, *l'éducation pour tous* constitue un pôle central des Objectifs de Développement pour le Millénaire.

L'alphabétisation et l'instruction contribuent à l'amélioration de la condition humaine plus que toute autre politique. Or selon le FMI les données récentes montrent que le taux d'achèvement des études primaires est en moyenne de 59% en Afrique sub-saharienne. Les programmes nationaux en faveur de l'éducation pour tous sont donc des opérations qui s'inscrivent dans le cadre de Plans Décennaux de Développement de l'Éducation. Ce sont des programmes sectoriels qui visent une scolarisation primaire universelle complète de qualité.

1. La structure de l'enseignement

Le système éducatif est constitué des établissements et des programmes par lesquels l'éducation, dans toutes ses catégories et à tous les niveaux, est dispensée à la population. Il comprend l'éducation de base, l'enseignement technique et la formation professionnelle et initiale. L'alphabétisation en est un appendice. Ce système définit les grands axes suivant lesquels l'Etat et ses partenaires concentrent leurs efforts pour le développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement. La structure de l'enseignement comprend l'éducation formelle et l'éducation non formelle

L'éducation formelle comprend :

- *l'éducation préscolaire*, destiné aux enfants de 3 à 6 ans et constituée de 3 niveaux: petite, moyenne et grande section ;
- *l'enseignement primaire*, d'une durée de 6 ans (en général), il recrute en priorité les enfants de 7 ans ;
- *l'enseignement moyen ou secondaire du premier cycle*, dispensé dans les collèges d'enseignement moyen dont le cycle dure 4 ans de la 6^{ème} à la 3^{ème} ;
- *L'enseignement secondaire, général, ou du second cycle* : Il comprend 3 années d'études et est sanctionné par le Bac
- *L'enseignement technique et de la formation professionnelle* : C'est un enseignement dispensé dans les lycées techniques et dans des écoles de formation professionnelle
- *L'enseignement supérieur* : C'est un enseignement au-delà du Bac

L'éducation non formelle comprend :

- *L'alphabétisation* : Elle concerne les personnes de plus de 15 ans. Les ONG, organismes de développement, associations culturelles et ministères participent à sa mise en œuvre.
- *Les écoles communautaires de base* : Elles prennent en charges les enfants non scolarisés ou déscolarisés, leur donnant accès à une éducation de base à dominante pratique.
- *Les écoles de troisième type* : Ce sont les écoles « hors normes » gérées par des organismes non formels. Entrent ainsi dans ce type, les écoles coraniques.

2. Le pilotage et la gestion du système éducatif

L'objectif est triple : (i) mettre en place le cadre organisationnel et fonctionnel des Ministères de l'éducation ; (ii) affermir la gestion financière par la mise en place progressive de Budgets Programmes en lien avec le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), de délégations de crédits ; (iii) renforcer les capacités des responsables centraux et déconcentrés par la formation des différents cadres à la planification à la gestion et au pilotage du système.

PLANIFICATION ET STATISTIQUES EDUCATIVES

Dans tous les pays, les directions de la planification des ministères de l'éducation réalisent annuellement un recensement des établissements scolaires. Cependant ces systèmes sont souvent incomplets, concernant notamment les secteurs privé ou communautaire. La publication des résultats de ce travail est souvent tardive et peu analysée, donc sous-utilisée.

SUIVI BUDGETAIRE

L'exécution d'une politique sectorielle ou globale ne peut être opérationnelle et soutenable sans un suivi budgétaire fiable et sans retard. Elle doit prendre en compte des informations détaillées et codifiées sur l'exécution des années précédentes. Les objectifs sont :

- *Au niveau de l'éducation de base* : (i) d'améliorer l'accès et la rétention par la construction ou la réhabilitation d'écoles équipées, avec un recours prioritaire aux classes multigrades en zone rurale et en recrutant d'avantage d'enseignants ; (ii) sensibiliser la population sur la scolarisation des filles en zones rurales ; (iii) prendre en compte le fait que le secteur privé accueillera un nombre croissant d'élèves ; (iv) améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement par la réforme curriculaire des programmes et une professionnalisation de la formation initiale et continue.
- *Au niveau de l'éducation non formelle* : (i) de favoriser la mise en place de centres permanents d'alphabétisation et de formation ; (ii) d'améliorer la qualité et l'efficacité des programmes d'alphabétisation, par la mise en place d'un plan de formation de formateurs et des outils pédagogiques et didactiques ad hoc.

3. Le compte satellite de l'éducation

La construction du compte satellite de l'éducation va permettre de rassembler de manière exhaustive les flux monétaires relatifs à l'éducation et de les structurer pour faire apparaître les flux intéressant prioritairement les gestionnaires puis de les articuler aux données non monétaires du domaine (nombre d'écoles, effectif des élèves par niveau, etc.).

Pour son domaine, le compte satellite répond aux trois questions fondamentales : (i) qui finance ? (ii) qui produit ? et (iii) quel est le résultat de la dépense, qui en bénéficie ?

CONTOURS DU FINANCEMENT DE L'EDUCATION

On peut retenir comme dépense de l'éducation toutes les dépenses qui concourent à la transmission directe de connaissances dans le cadre d'une « communication organisée et suivie visant à susciter l'apprentissage » selon la définition proposée par l'UNESCO.

Le critère n'est pas celui de l'âge de l'individu bénéficiaire de l'acte mais celui du cadre formel au sein duquel est organisé l'acte éducatif ainsi défini. L'inspiration étant d'ordre fonctionnel, les dépenses à prendre en compte ne dépendent pas de la nature institutionnelle du centre organisateur de l'acte éducatif.

Les dépenses publiques d'enseignement comprennent les dépenses consacrées aux services fournis aux élèves, étudiants et autres apprenants à titre individuel et les dépenses consacrées aux services fournis à titre collectif. *Les frais généraux liés à l'administration* ou au fonctionnement des établissements sont considérés comme des dépenses individuelles.

Les services collectifs concernent l'élaboration et l'administration des politiques publiques, l'application de normes d'enseignement, la supervision des établissements, la réglementation et la délivrance d'autorisations, la recherche appliquée dans le domaine de l'enseignement.

LES FINANCEURS DE L'EDUCATION SONT AU NOMBRE DE QUATRE :

Le financement de l'Etat se fait par allocation annuelle d'une part du budget national. L'Etat intervient pour acheter du matériel, verser des salaires dans le domaine éducatif, octroyer des bourses ou des aides. Il intervient également pour construire et/ou réparer des bâtiments. A ces dépenses il convient de rajouter les coûts de gestion des systèmes éducatifs publics.

Les collectivités locales : interviennent sous forme de dons de toute nature et aussi d'aides ou de bourses. L'optique « compte satellite » adopte le principe du financement séparé de ces entités en raison de l'existence de flux monétaires distincts à prendre en compte.

Les Institutions Sans Buts Lucratifs : les ISBL agissent dans le même champ que les collectivités locales par des dons de toute nature et l'octroi d'aides et de bourses

Les Ménages : Chaque ménage prend en compte les frais d'étude des enfants à sa charge. De plus, les ménages peuvent aussi intervenir dans le financement de la construction des bâtiments, l'achat de matériel et parfois même dans le versement de salaires à des enseignants dans les écoles communautaires.

LES PRODUCTEURS DE L'EDUCATION

La production de l'éducation peut être décrite comme l'activité consistant à transmettre une connaissance à un groupe de personnes. On distingue deux types de producteurs de l'éducation dispensée : les structures publiques et les structures privées.

LES BENEFICIAIRES

Concernant la population bénéficiaire, il convient de noter qu'il s'agit du public visé par la nomenclature du système éducatif. On distinguera les bénéficiaires de l'éducation non formelle de ceux de l'éducation non formelle.

4. Applications du compte satellite de l'éducation

LA DEPENSE INTERIEURE D'EDUCATION

L'idée est de cumuler les dépenses en matière d'éducation, l'effort financier consacré par le pays à l'ensemble de son système éducatif. Cette «dépense intérieure d'éducation» (DIE) correspond à la participation de toute la collectivité nationale au fonctionnement et au développement de l'éducation c'est-à-dire les systèmes scolaire et extrascolaire, la formation continue, l'administration générale, les cantines, la médecine scolaire et universitaire, transports scolaires, etc.

Les informations ainsi obtenues apportent des informations cruciales qui permettent d'évaluer les progrès réalisés globalement dans le domaine de l'éducation. Elles fournissent des renseignements importants à l'élaboration des CDMT et permettent le calcul du coût unitaire de la formation nationale.

LE CALCUL DES COÛTS UNITAIRE PAR TYPE D'EDUCATION

Le protocole pouvant être retenu pour le calcul des coûts unitaires par type d'éducation est d'affecter à chaque type de formation (Education préscolaire Enseignement Fondamental Cycle I et II, Enseignement Technique et Professionnel...) une fraction de la dépense intérieure d'éducation correspondant à son importance estimée à partir d'enquêtes

Le compte tiendra compte de tous les acteurs du système de l'éducation, c'est à dire, l'Etat mais aussi les secteurs privé, confessionnel, communautaire, en se basant sur le nombre d'élèves et la durée de la scolarisation. Ainsi, il sera possible d'estimer le coût de l'éducation par élève, bon indicateur pour le suivi de l'exécution des objectifs et même pour les évaluations de l'impact des politiques ou programmes initiés contre la pauvreté.

Annexe III : Projet de termes de référence pour un séminaire sur le renforcement des statistiques du travail et de l'emploi et leur intégration dans les SNDS des Etats

Contexte

La problématique de l'emploi est aujourd'hui l'une des plus grandes préoccupations du continent africain. Ainsi, le plan d'action du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine tenu à Ouagadougou en septembre 2004 recommande que l'emploi et la lutte contre la pauvreté soient au centre des priorités des politiques économiques des pays africains. Cependant, les systèmes statistiques nationaux ne sont pas outillés de rendre compte de la dynamique et des tendances du marché de l'emploi ; les graves insuffisances qui les caractérisent étant :

- Un ensemble de producteurs et d'utilisateurs désorganisé : malgré la multiplicité et la diversité de données produites sur l'emploi, il n'existe ni synergie entre les structures productrices, ni cadre de concertation entre les producteurs et les utilisateurs.
- Une insuffisante connaissance du marché du travail, dû à : (i) l'absence fréquente d'une composante coordinatrice du système d'information ; (ii) l'inexistence de cadre de concertation entre les différentes composantes (producteurs et utilisateurs) du système ; (iii) la prédominance de l'emploi informel (80% des emplois créés en milieu urbain).
- Les activités statistiques des Ministères en charge du travail ou de l'emploi sont limitées : fondues dans d'autres services comme l'inspection du travail, la main d'œuvre ou d'autres activités administratives, ces services ne sont pas toujours animés par des statisticiens de profession et disposent de peu de moyens matériels et financiers.
- Peu de pays disposent d'observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle (OEF) et ces observatoires sont en général confrontés au manque de données de qualité sur l'emploi et aux problèmes de ressources humaines inadéquates, de moyens matériels et financiers limités.

En conséquence, le suivi des axes travail/emploi des DSRP et des OMD demeure encore insuffisant dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Face à la faiblesse du système, des efforts ont été déployés par AFRISTAT pour renforcer ce système, dont les enquêtes 1-2 sur l'emploi et le secteur informel ou le projet ACBF/BIT sur l'amélioration de la qualité des statistiques du marché du travail, et le renforcement de leur gestion.

Les efforts de structuration du système d'information statistique du marché du travail devraient se poursuivre dans un cadre global, cohérent et intégré. Le Plan d'action de Marrakech pour la Statistique (MAPS) a recommandé aux pays, pour le développement des systèmes statistiques, d'élaborer ou d'adopter une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) d'ici fin 2006 afin que sa mise en œuvre soit faite dans les années suivantes. L'élaboration des SNDS est reconnue aussi bien par le cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR) que par le Programme stratégique de travail d'AFRISTAT pour la période 2006-2010 (PSTA) comme moyen d'accélérer le développement des capacités statistiques en Afrique afin de disposer de meilleures statistiques pour la prochaine revue du millénaire de 2010.

AFRISTAT a organisé en août-septembre 2006, avec le financement de la BAD, un séminaire pour les pays membres de la sous-coordination AFRISTAT sur le lancement de l'élaboration des Stratégies Nationales de Développement de la Statistique (SNDS). Ce séminaire a mis l'accent sur l'intégration des statistiques sectorielles dans le processus d'élaboration des SNDS mais n'a pu traiter à fond des statistiques du travail/emploi.

AFRISTAT se propose donc d'organiser du 13 au 17 novembre 2006, un séminaire spécifique sur les statistiques sur le marché du travail et leur intégration dans les SNDS. Il constitue donc une suite logique du séminaire d'août/septembre 2006.

Objectifs du séminaire

L'objectif général de ce séminaire est de renforcer les connaissances des principaux acteurs des systèmes statistiques du travail/emploi sur la pertinence d'une approche intégrée des statistiques sur le marché du travail et sur le processus d'élaboration des SNDS. Il s'agira d'engager des réflexions pour la définition du contenu et des différentes articulations des SNDS, notamment la prise en compte des statistiques du travail/emploi qui doit permettre de :

- bâtir le plaidoyer pour un soutien des décideurs politiques au sein des pays pour renforcer la composante statistiques du travail/emploi dans le processus SNDS ;
- définir des mécanismes de coordination fonctionnels en matière de statistiques du travail/emploi à travers le processus SNDS ;
- mieux utiliser les statistiques du travail/emploi et obtenir un soutien accru des utilisateurs au renforcement du système d'information sur le marché du travail.

Objectifs spécifiques :

La vision stratégique définissant ce qu'on attend du système d'information du marché du travail à un horizon de 5 à 10 ans étant établie, le séminaire fera le point des besoins en données, indicateurs, outils statistiques pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques d'emploi et du travail ainsi que les sources et les compétences à développer pour le bon fonctionnement d'un système statistique du travail/emploi (enquêtes ménages, panel, observatoire, bureau de placements, statistiques administratives, sécurité sociale, etc.) ; les répertoires d'entreprises constituent une base importante sur laquelle il faudra insister, pour l'organisation future d'enquêtes sur la main d'œuvre et la productivité du travail, ceci afin de :

- ✓ dresser une architecture claire du Système d'information sur la marché du travail (SIMT) qui met en relation, les politiques, les indicateurs, les analyses et les sources d'information ;
- ✓ rendre régulièrement disponibles, les informations à jour, fiables et de qualité sur l'emploi, le chômage, la dynamique du marché du travail (tableau de bord périodique sur l'emploi) ;
- ✓ mettre à la disposition des utilisateurs des informations sur l'offre et la demande de formation professionnelle, conformes aux besoins du marché de l'emploi ;
- ✓ maîtriser l'environnement économique, en termes d'anticipation des besoins d'information statistique sur l'emploi des opérateurs économiques dans leurs domaines ;
- ✓ faire des projections sur l'évolution du marché de l'emploi en vue d'une adaptation efficace de l'appareil de formation aux besoins des entreprises.

Contenu du séminaire et résultats attendus

A l'issue du séminaire, les acteurs du système statistique du travail/emploi auront une compréhension globale des besoins en données statistiques sur le marché du travail ainsi que les différentes sources disponibles et possibles et leur complémentarité. En outre, ils auront perçu l'importance d'une démarche globale pour le développement du système statistique sur le marché du travail (SIMT) à travers le processus d'élaboration de la SNDS. Les thèmes suivant seront abordés lors du séminaire :

- **Thème 1** : Les politiques publiques de promotion de l'emploi et les systèmes d'information, d'indicateurs et d'études appropriés pour leur formulation, leur suivi et leur évaluation.
- **Thème 2** : Etats des lieux des SIMT dans les Etats : structure, organisation, coordination, production, performance.

- **Thème 3** : Le SIMT (présentation du contenu du manuel de formation d'AFRISTAT). Un accent sera mis sur les outils harmonisables (concepts, définitions, nomenclatures, répertoires des métiers, etc.) et les rôles qui en découlent pour les INS.
- **Thème 4** : Bilan critique des sources statistiques sur le marché du travail : (i) les recensements et enquêtes auprès des ménages ; (ii) les enquêtes auprès des entreprises ; (iii) les statistiques administratives (bureaux de placement, sécurité sociale, etc.).
- **Thème 5** : Le rôle des observatoires dans l'analyse des données, la diffusion des résultats et l'orientation des politiques en matière d'emploi (contraintes, perspectives).
- **Thème 6** : Agenda pour la mise en place de SIMT performant dans les Etats membres d'AFRISTAT et processus de suivi et d'évaluation des efforts accomplis.

Plus spécifiquement, le séminaire devrait tirer des conclusions, formuler des recommandations et proposer des actions sur les trois ensembles stratégiques suivants :

1. En matière de cadre réglementaire et de gestion, les actions consistent à :

- Réorganiser le SIMT : il s'agira de prendre les textes (ou relecture des textes) portant création, institutionnalisation et organisation des OEF et des services des statistiques du travail/emploi des Ministères en charge du travail ;
- Créer un cadre de coordination appropriée des statistiques du travail/emploi en : (i) identifiant les parties intéressées par les statistiques du travail/emploi et les différentes sources existantes de ces statistiques ; (ii) en organisant le réseau de l'OEF et le sous-comité « emploi et statistiques du travail » du comité de coordination statistique (CSN) ;
- Renforcer la coordination statistique et la coopération avec les organisations sous-régionales, régionales et autres PTF.

2. Actions en matière d'infrastructure statistique

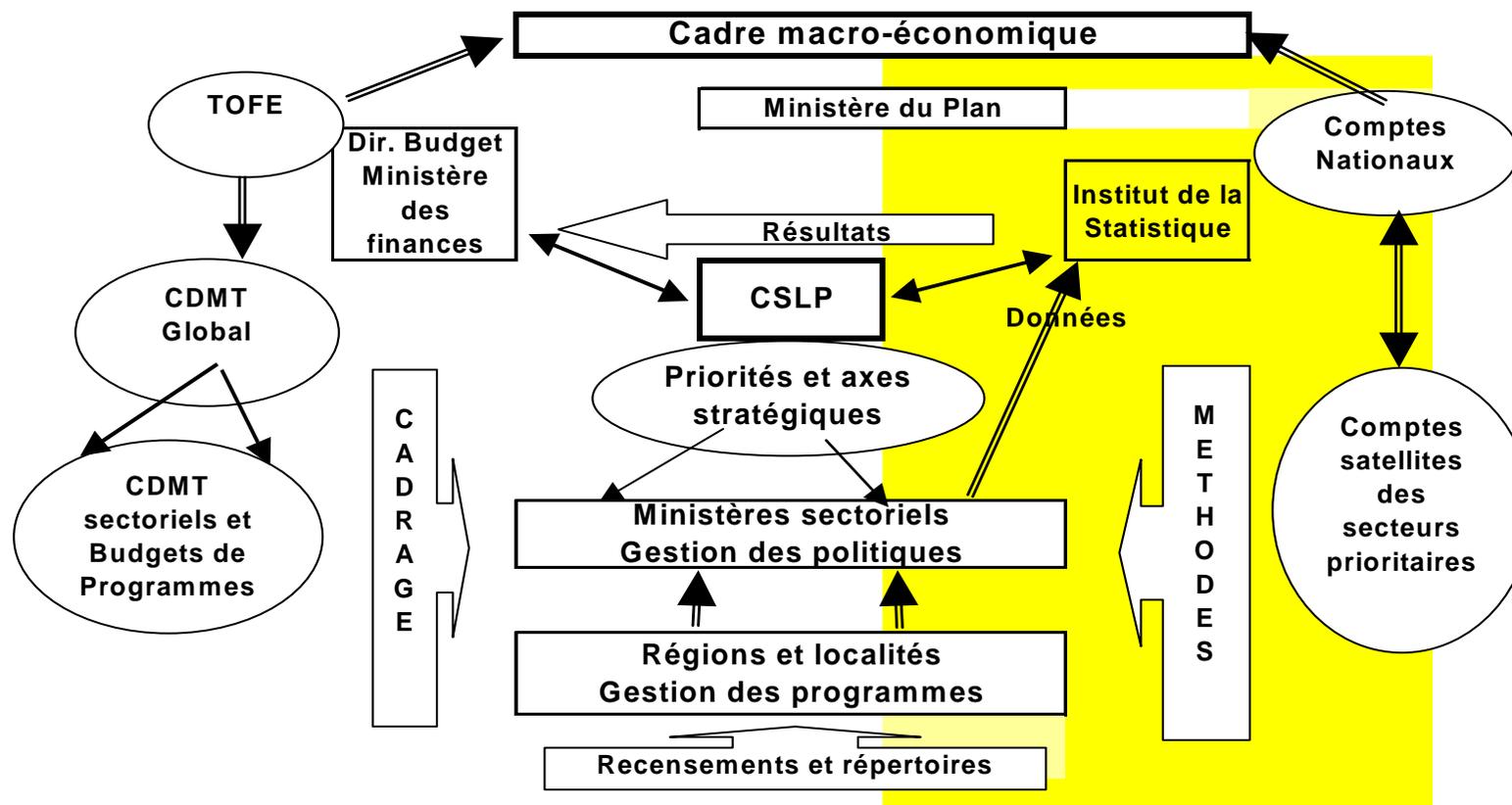
- Dresser la liste exhaustive et tenue à jour des établissements ou des entreprises, pour permettre la sélection d'échantillons d'établissements ou d'entreprises ;
- Mettre en place un système coordonné pour la réalisation d'enquêtes ou de recensements des établissements ou des entreprises ;
- Consolider le dispositif permettant de réaliser, à l'échelon national, un ensemble d'enquêtes auprès des ménages ou des personnes ;
- Faciliter les accès, à des fins statistiques, aux sources administratives.
- Etablir des nomenclatures types appropriées et encourager chaque Etat à coordonner l'application de ces nomenclatures par tous les organismes intéressés ;
- Harmoniser au niveau national les concepts, définitions et la méthodologie de collecte et de calcul des indicateurs du marché du travail.

3. Actions concernant les opérations et procédures statistiques

- Réaliser les enquêtes et études prévues par les programmes annuels d'activités des INS, et faire participer les OEF et SST aux enquêtes nationales et recensements auprès des ménages ou des entreprises organisés par les INS ;
- Evaluer les sources administratives relatives aux statistiques sur le marché du travail et la formation professionnelle et proposer des améliorations des fichiers disponibles ;
- former et sensibiliser les producteurs des sources administratives à la saisie des données conformément aux normes statistiques de qualité ;
- Offrir aux responsables des OEF et des SST une formation avancée pour l'analyse statistique des résultats d'enquête ;
- Elaborer et mettre en place une politique de diffusion et de dissémination des résultats des enquêtes, études et autres travaux.

SCHEMA ET TABLEAUX

SCHEMA D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES CDMT ET DES COMPTES SATELLITES



Commentaire : Les rôles parallèles et symétriques du Ministère des Finances et de l'INS apparaissent clairement dans la mise en œuvre du cadre macroéconomique, des CDMT et des comptes satellites en liaison avec le CSLP

Tableau 1. : Compte de l'enseignement fondamental en 1994
Le financement des activités et des écoles par niveau (dépenses totales des financeurs)

Millions FCFA	Niveau 1er cycle						Niveau 2nd cycle					Dépenses générales			Total Général
	Public	Catholique	Privé laïc	Communautaires	Medersas	Total	Public	Catholique	Privé laïc	Medersas	Total	Format initiale enseignants	Format continue Recherche	Admin. générale	
État	7 068	216	37	3	52	7 376	2 657	145	2	13	2 817	155	380	1 659	12 387
Municipalités	675	6	5	2	1	689	124	3			127	2		30	848
Communautés	364	2		4	56	426	4	2		13	19				445
Parents	250	69	390	10	291	1 010	60	47	41	57	205			15	1 230
ONG	135	147	5	5	121	413	136	69		24	229			306	948
Extérieurs : prêts et subventions	1 089	126	198	2	369	1 784	102	3	16	92	213				1 997
	2 276	31		1	17	2 325	194		3	4	201		811	454	3 791
Ressources des écoles	11 857	566	666	27	907	14 023	3 277	269	62	203	3 811	157	1 191	2 464	21 646
Bourses												228			228
achats des familles	1212	45	91	5	132	1 485	342	18	5	31	396				1 881
cours particuliers	157	5	7	1	19	189	70	3	1	6	80				269
Autres ressources	1 369	50	98	6	151	1 674	412	21	6	37	476	228			2 378
Total général	13 226	616	764	33	1 058	15 697	3 689	290	68	240	4 287	385	1 191	2 464	24 024

Tableau 2. : Compte de l'enseignement fondamental en 1994
Dépenses totales des financeurs par nature

Millions FCFA	Financement des activités des écoles (dépenses courantes)					Investissements	Total Général
	Financeurs	Rémunérations enseignants	Autres rémunérations	Fournitures pédagogiques	Autres dépenses fonctionnement		
État	8 728	1 734	666	999	12 127	260	12 387
Municipalités	60	4	358	66	488	360	848
Communautés	54	33	3	3	93	352	445
Parents				1 215	1 215		1 215
ONG	13	4	25	345	387	270	657
Extérieurs : prêts et subventions	36	61		245	342	1 961	2 303
	17	36	4	1 273	1 330	2 461	3 791
Ressources des écoles	8 908	1 872	1 056	4 146	15 982	5 664	21 646
Bourses				228	228		228
achats des familles			1 881		1 881		1 881
cours particuliers	269				269		269
Autres ressources	269	0	1 881	228	2 378	0	2 378
Total général	9 177	1 872	2 937	4 374	18 360	5 664	24 024

Tableau 3. : Compte de l'enseignement fondamental en 1994
Coûts de production des activités par nature des dépenses

Millions FCFA	Financement des activités des écoles (dépenses courantes)					Investis- sements	Achats des familles	Total Général
	Activités	Rémunérations enseignants	Autres rémunérations	Fournitures pédagogiques	Autres dépenses fonctionnement			
1er Cycle								
Public	6 050	405	829	603	7 887	3 969	1 485	13 341
Catholique	245	2	34	32	313	253	50	616
Privé laïc	193	8	26	39	266	285	98	649
Communautaire	17		6	1	24	4	6	34
Medersa	349	12	25	17	403	492	151	1 046
Total 1er Cycle	6 854	427	920	692	8 893	5 003	1 790	15 686
2ième Cycle								
Public	2277	302	181	73	2 833	443	412	3 688
Catholique	177	2	19	17		54	21	75
Privé laïc	18	1	2	7		27	6	33
Medersa	71	3	4	3	81	119	36	236
Total 2ème Cycle	2 543	308	206	100	3 157	643	475	4 275
Formation	130		20	8	158	250		408
recherche	80	239		713	1 032	159		1 191
Administration		923		1477	2 400	64		2 464
Total général	9 607	1 897	1 146	2 990	15 640	6 119	2 265	24 024